

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DES DELEGUES DU PERSONNEL BURY-ROSAIRE  
VENDREDI 10 AVRIL 2015 - Site Bury -

**Présents :**

Mme M.-A.Benoît (CEC) – [mabenoit@bury-rosaie.fr](mailto:mabenoit@bury-rosaie.fr)  
M. F. Trotignon (CE – lycée) – [Ftrotignon@bury-rosaie.fr](mailto:Ftrotignon@bury-rosaie.fr)  
Mme M.-P. Clavier (CE – école) – [mpclavier@bury-rosaie.fr](mailto:mpclavier@bury-rosaie.fr)  
M. P. Fournet (secrétaire général de l'ASBR) – [pfournet@bury-rosaie.fr](mailto:pfournet@bury-rosaie.fr);  
Mme Pessiot (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – [ppessiot@bury-rosaie.fr](mailto:ppessiot@bury-rosaie.fr)  
Mme Oddou (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – [loddou@bury-rosaie.fr](mailto:loddou@bury-rosaie.fr)  
Mme Vezin (déléguée du personnel d'administration – titulaire) – [bvezin@bury-rosaie.fr](mailto:bvezin@bury-rosaie.fr)  
Mme Cachia (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – [fcachia@bury-rosaie.fr](mailto:fcachia@bury-rosaie.fr)  
M. Jolly (délégué du personnel enseignant – suppléant) – [bjolly@bury-rosaie.fr](mailto:bjolly@bury-rosaie.fr)  
Mme Mathias (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – [smathias@bury-rosaie.fr](mailto:smathias@bury-rosaie.fr)  
Mme Grelier (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – [agrelier@bury-rosaie.fr](mailto:agrelier@bury-rosaie.fr)

**Secrétaire :** A. Grelier

**Début de réunion :** 10h40

**Ordre du jour :**

Les questions envoyées par les nouveaux membres élus ont été reprises sur l'ordre du jour. Cependant, une procédure devra se mettre en place au niveau de chaque site. Ne seront abordées que les questions écrites au cahier des DP de chaque site. Les réponses écrites seront collées dans ce cahier à l'issue de ces réunions.

**1- Est-il prévu une isolation phonique des toilettes du 1<sup>er</sup> étage du château sur le site Bury... ? :**

Il est trop contraignant de réaliser ces travaux (coût et faisabilité), deux autres toilettes dans le château sont isolées (au rdc derrière l'accueil et au 2<sup>e</sup> étage) et accessibles à tous.

**2- Est-il prévu des casiers profs avec clé ... ? :**

Ce n'est pas d'actualité, (manque de place) ; l'objet de la question était sur la confidentialité et la mise en sûreté des sujets de devoirs des professeurs comme l'a fait remarquer Mme Cachia, Mme Benoit souligne que les casiers actuels sont effectivement un système de « boîtes aux lettres » et que les enseignants peuvent déposer leurs sujets directement dans les bureaux des RVS ou des secrétaires.

**3- Que deviennent les nouveaux contrats... ? :**

Ce ne sont pas les nouveaux contrats qui ont été dénoncés mais la convention collective qui a été dénoncée partiellement. Le droit du travail s'applique donc, à minima, ainsi que les recommandations de la FNOGEC, accessibles sur internet.

**4- Faut-il re-signer un nouveau contrat... ?**

En raison de la dénonciation d'une partie de la convention collective, tout est au point mort.

**5- Une réponse a été apportée sur le document écrit**

**6- Quand auront lieu les visites médicales pour le personnel de cantine ?**

Le médecin du travail est en arrêt maladie depuis le mois de février et n'est pas remplacé pour le moment. Les visites médicales sont donc suspendues et reprendront dès que cela sera possible.

A partir de maintenant les membres du personnel qui ne se rendront pas aux convocations des visites médicales sans avoir prévenu qui de droit, se verront facturer la dite consultation qui est de 36 euros.

**7- Quels sont les jours fériés ?**

Si l'on regarde le planning annuel que l'on signe tous les ans en début d'année, on peut voir aisément les jours fériés légaux et rémunérés, ils sont signalés en rouge et sont au nombre de onze.

Un petit rappel est fait sur les semaines à zéro heure. Les heures hebdomadaires étant plus élevées que 35, le reliquat d'heures est disposé et lissé sur les périodes congés.

**8- Renseignements sur la retraite ?**

C'est en cours de négociation.

**9- Prime exceptionnelle ?**

Cette prime est réservée pour les personnels qui ont des contrats à 1558h annuel, donc signés après 2011.

**10- Indemnité de résidence...**

Cette indemnité est versée pour les personnels embauchés avant le 14 décembre 2011.

**11- Augmentation de salaire pour les employés**

Se reporter à la réponse écrite. Mme Benoit souligne que l'on peut également solliciter son chef d'établissement pour des demandes de formations qui permettent d'évoluer dans son poste.

Une formation qui élève le niveau de compétence rapporte 25 points. Il faut signaler que l'on a le droit de suivre au maximum trois longues formations au cours de sa carrière.

Sinon, chacun gagne 5 points par an, à l'ancienneté.

**Fin de la réunion : 11h40**

La prochaine réunion se tiendra au Rosaire le vendredi 15 mai à 8h30.